

République française  
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 16

**Présents** : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

**Absent excusé** : Loïc CHRISTIN

**Absent** : Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2022\_42 - Objet : Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle 23 : 2,8 ha
- Parcelle 24 : 6 ha
- Parcelle 25 : 4 ha
- Parcelle 26 : 8 ha
- Parcelle 27 : 5 ha

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1) Etat d'assiette

- **ACCEPTE** les propositions de l'ONF pour le programme de coupe 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

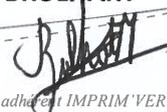
2) Vente par contrats d'approvisionnements de bois façonné

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

- **PRECISE** que dans le but de favoriser l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel (permettant une réduction des frais d'assistance à maître d'ouvrage).

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,  
Michel BRULHART



Annexe 1



Agence territoriale Ain-Loire-Rhône

**COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE**  
 Monsieur le Maire  
 153, rue du Champ-de-Foire  
**01630 SAINT-JEAN-DE-GONVILLE**

**Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2023**

**Forêt de : SAINT-JEAN-DE-GONVILLE**

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation						
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance		
23	IRR	113	2,8	2022	2023			<input checked="" type="checkbox"/>						
24	IRR	207	6	2022	2023	Surface réellement exploitable		<input checked="" type="checkbox"/>						
25	IRR	115	4	2022	2023	Surface réellement exploitable		<input checked="" type="checkbox"/>						
26	IRR	230	8	2021	2023	Surface réellement exploitable		<input checked="" type="checkbox"/>						
27	IRR	161	5	2021	2023	Surface réellement exploitable		<input checked="" type="checkbox"/>						

- (1) Type de coupe : AMEL. Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
- (2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
- (3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
- (4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Envoyé en préfecture le 09/11/2022  
 Reçu en préfecture le 09/11/2022  
 Affiché le 09/11/2022  
 ID : 001-210103602-20221108-2022\_42-DE